

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-02-05 Budget annexe Ordures ménagères – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2026)
Rapporteur : Christian RAYOT



Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'obtenir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule

➤ Notre structure :

Le service Gestion des Déchets se compose de :

- 6 agents de collectes titulaires,
- 5 agents polyvalents titulaires,
- une ambassadrice du tri contractuelle,
- 7 agents de déchetterie titulaires,
- 2 agents en charge de la direction du service dont un titulaire et un contractuel.

L'ensemble du personnel travaille à temps plein (35h) du lundi au samedi en fonction du poste occupé. Les horaires peuvent varier entre 4h et 17h30.

➤ Perspectives budgétaires :

✚ Une augmentation des tarifs du SERTRID

La part variable (traitement thermique avec valorisation énergétique à l'Ecôpole de Bourogne) pour les ordures ménagères, refus de tri et encombrants passe de 92 €/T en 2025 à 96.60 €/T en 2026.

Le traitement des déchets végétaux reste à 64.86 €/la tonne.

✚ Une évolution de la TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes passe de 15€/la tonne à 16 €/la tonne.

✚ Les biodéchets

Le coût de traitement des biodéchets s'élève à 87€ TTC/la tonne contre 85€ TTC/la tonne en 2025.

✚ La collecte sélective

Les tarifs des différentes prestations comprises dans notre marché relatif au transport, tri et traitement de la collecte sélective sont en légère hausse.

PRESTATIONS	TARIF HT 2025	TARIF HT 2026
Location de bennes	59	59,18
Coût de transport	113	113,35
Coût de tri monomatériaux	45	45,14
Coût de tri multimatériaux en ECT	193	193,60
Caractérisations	150	150,47

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2023, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **223.5 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **153 kg/habitant en 2024**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **52.8 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du sud territoire est de **76 kg/habitant en 2024**.

QUELQUES INFORMATIONS :

Avec 15 bouteilles de lait en plastique, on fabrique un arrosoir
Avec 9 boîtes de conserve en acier, on fabrique une boule de pétanque
Avec 1 brique de lait, on fabrique un paquet de mouchoir
Avec 20 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un oreiller
Avec 10 kg de journaux revues magazines, on fabrique 9 kg de papier recyclé neuf
Avec 6 briques de jus de fruits, on fabrique un rouleau de papier toilette
Avec 250 canettes d'aluminium, on fabrique un cadre de vélo
Avec 15 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un pull en polaire
Avec 6 boîtes de céréales, on fabrique un carton

INDICATEURS D'ACTIVITE :

Evolution des tonnages en 2025 par rapport à 2024 :

- ✚ OMR : 3 118 Tonnes en 2025 (-1.95 % par rapport à 2024)
- ✚ Collecte sélective : 1 731 Tonnes en 2025 (-3.62 % par rapport à 2024)
- ✚ Déchets verts : 3 073 Tonnes en 2025 (-6.43 % par rapport à 2024)

Pour l'année 2025, nous avons comptabilisé :

- ✚ 67 891 passages à la déchetterie de Fêche l'Eglise et 27 228 passages à la déchetterie de Florimont (-4.55 % par rapport à 2024)
- ✚ 297 214 levées de bacs
- ✚ 969 badges d'accès en déchetterie attribués en 2025



Les éléments marquants de 2025

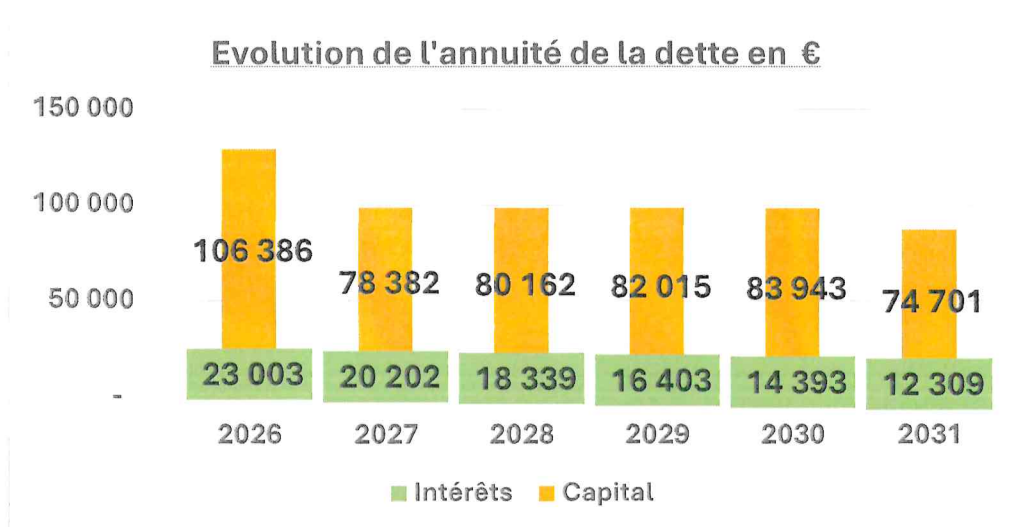
L'année 2025 a été marquée par :

- L'acquisition d'un nouveau camion benne
- La réflexion sur la mise aux normes de la déchetterie de Fêche l'Eglise
- Une augmentation des contrôles de la qualité du tri
- La mise aux normes des stockages de carburants et d'Adblue

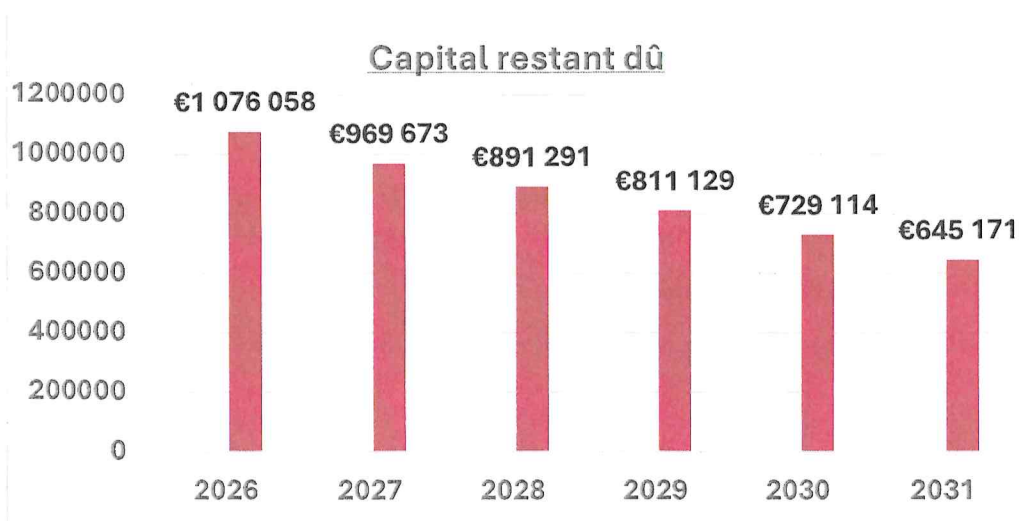
État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2026 est de 1 076 058.38 € correspondant à 6 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2026 sera de 129 388.63 € dont 106 385.87 € de capital et 23 002.76 € d'intérêts.

Evolution de l'annuité de la dette en Euros



Capital restant dû



Une image du compte administratif 2025

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat déficitaire** à la section de fonctionnement de **-109 680.03 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 81 712.81 €**.
- Un **résultat excédentaire** à la section d'investissement de **435 568.99 €** et un **résultat cumulé excédentaire de 634 505.50 €** en incluant l'excédent reporté 2025.
- Des **restes à réaliser** à hauteur de **174 549.56 € en dépenses d'investissement**, et à hauteur de **100 000 € en recette**.
- Soit un **excédent global y compris RAR de : 716 218.31 €**

	Résultats 2025	Résultats 2024 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2026
Fonctionnement	-109 680.03 €	191 392.84 €	81 712.81 €	Recettes	100 000.00 €
Investissement	435 568.99 €	198 936.51 €	634 505.50 €	Dépenses	174 549.56 €

Les orientations 2026

A-Travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise

La dernière réhabilitation de la déchetterie de Fêche l'Eglise date de 2007, le local des gardiens, ainsi que les locaux destinés aux déchets diffus spécifiques (DDS), aux déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont tous des algécos, présentant beaucoup de signes de vieillissement, mais aussi et surtout ne répondant plus aux normes actuelles (parois des Algeco ignifugés), cette non-conformité a été relevée suite à un contrôle de l'Apave, contrôle relatif aux installations classées.

Les filières de déchets se multiplient et nous n'avons plus l'espace nécessaire pour accueillir des contenants nous permettant un tri supplémentaire (dernier en date : les articles de sport et de loisirs). Nous profiterons donc de ces travaux pour optimiser l'espace et refaire les gardes corps au-dessus des bennes qui sont très abimés.

Tous les enrobés sont à reprendre, le passage des nombreux camions, les dépôts de benne les ont fortement détériorés.

Ce projet intégrera un dispositif réglementaire de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie.

B-Contrôle renforcé

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, nous constatons une augmentation significative des erreurs de tri. Pour remédier à cela, notre projet est d'accentuer les contrôles des bacs jaunes en apposant des cravates de couleurs afin de sensibiliser les usagers aux bonnes consignes.

Dans les cas les plus extrêmes, le bac n'est pas collecté et nous demandons aux habitants de le retenir avant la prochaine collecte. Si le contenant est refusé une seconde fois, il sera collecté en bleu et une levée sera facturée.
 Depuis un mois, nous effectuons également des vérifications de badges en déchetterie afin de limiter les prêts ainsi que les fraudes.

C-Encombrants

Etude de solutions pour réduire les apports en encombrants et améliorer le tri en déchetterie.

D-Déchets verts

Réflexion sur des alternatives pour le traitement des déchets verts.

E-Plâtre et huisseries

Conventionner avec un éco-organisme comme Ecomaison pour réduire nos coûts de traitement.

➤ **Les projets d'investissements :**

- Mise en service de la nouvelle BOM
- La réalisation des travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise
- Achat d'un godet pour le manitou
- Investissement dans des conteneurs à verre adaptés aux personnes en situation d'handicap
- Matériel de nettoyage pour les bacs Bio déchets
- Matériel de signalisation, affichage et éclairages pour les déchetteries (passage en LED)

Les grandes lignes du budget primitif 2026

En fonctionnement	
Les dépenses 2026 : 3 536 350.00 €	
Dont notamment :	
Charges à caractère général et frais de personnel représentent	2 182 850.00 €
Dont notamment :	
• Traitement des déchets	1 810 000.00 €
• Frais de personnel	1 107 000.00 €
• Carburants	95 000.00 €
• Entretien matériel roulant	100 000.00 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	25 500.00 €
Dotations aux amortissements	212 000.00 €

Les recettes 2026 : 3 536 362.81 €

Dont notamment :

• Participation des usagers	2 730 200.00 €
• Soutien des Eco-organismes	597 700.00 €
• Vente de matériaux	104 000.00 €
• Excédent reporté	81 712.81 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 12.81 € à la fin de l'exercice 2026.
(sans report : - 81 700.00 €)**

En investissement

Les dépenses 2026 : 1 094 984.92 €

Dont notamment :

• Remboursement d'emprunts en capital	106 385.87 €
• Constructions	601 648.29 €
• Immobilisations corporelles	376 150.76 €

Les recettes 2026 : 1 094 984.92 €

Dont notamment :

• Provision aux amortissements	212 000.00 €
• FCTVA	128 519.92 €
• Subventions d'investissements	114 959.50 €
• Emprunt	0 €
• Excédent reporté	634 505.50 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 094 984.92 €

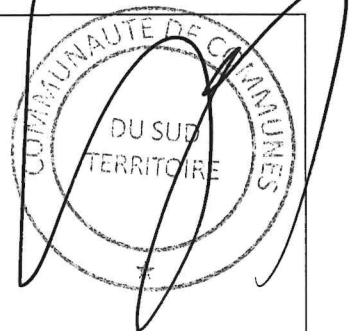
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget annexe gestion des déchets

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le

MERCREDI 11 MARS 2026

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

